

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DALMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, M THINON, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGLIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER, G DOZ, A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TAUPENAS, M TOURVIELHE (proc de S GENEST) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Procurations : 5

Votants : 46

Absents : 6

Date de convocation : 07/06/2023

Secrétaire de séance : C PASTRE.

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERAL et A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN et JP MARRON.

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Vallées d'Antraigues-Asperjoc - Travaux sur la conduite des eaux usées (EU) sur la route de Gamon .

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la commune de Vallées d'Antraigues-Asperjoc relatif aux travaux sur la conduite des eaux usées (EU) sur la route de Gamon ;

Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 2 mai 2023 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne des travaux sur la conduite des eaux usées (EU) sur la route de Gamon.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 4 297,20 € soit 30 % du montant HT du projet estimé à 14 324 €, le reste étant financé par le Département et à hauteur de 30 %, par la commune.

Ces 4 297,20 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Vallées d'Antraigues-Asperjoc de 112 658 € dont le solde disponible après ce dossier est de 62 727,78 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide:

- D'attribuer un fonds de concours de 4 297,20 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la commune de Vallées d'Antraigues-Asperjoc pour financer les travaux sur la conduite des eaux usées (EU) sur la route de Gamon ;
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Vallées d'Antraigues-Asperjoc, initialement de 112 658 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 14 juin 2023
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230613-DEL13062023-30-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023